

La Principale adjointe

Carmaux, le 12 septembre 2017

Le Principal,
Aux parents d'élèves de 6^{ème}

Objet : Dispositif « devoirs faits » pour les élèves de 6^o.

Madame, Monsieur,

Selon les préconisations du ministre de l'Education nationale Jean-Michel BLANQUER, le dispositif « devoirs faits » se met en place au collège **à partir du lundi 18 septembre 2017, les lundis, mardis et jeudis de 15H50 à 16H45 pour les élèves de sixième.** A partir de cette date, tous les élèves sortiront donc de l'établissement à 16H45.

Dossier suivi par
CLÉMENS Julie
Téléphone
05 63 76 55 50
Fax
05 63 76 20 50
Mél.
0810787r
@ac-toulouse.fr

17 rue Ferrer
81400 CARMAUX

Cette mesure vise à construire une école qui offre les mêmes chances à tous et à lutter contre les difficultés scolaires. Les devoirs seront en grande partie amorcés dans l'établissement, de façon à créer une forme de tranquillité en famille sur ces sujets et d'amenuiser les inégalités qui peuvent exister entre les familles.

Dans un premier temps et pour une période s'étendant jusqu'aux vacances de la Toussaint, l'équipe éducative et pédagogique a fait le choix de consacrer ce dispositif à **l'ensemble des classes de 6^o** pour travailler sur l'organisation et la méthodologie du travail scolaire et personnel.

Des groupes à effectifs réduits seront mis en place pour apporter une aide individualisée aux élèves et être au plus près des besoins de chacun. Les professeurs prendront prioritairement leur classe dans un souci de connaître et cibler au mieux les besoins des élèves. Ils pourront également bénéficier des compétences de tous les enseignants présents.

Après les vacances de la Toussaint, ce dispositif ne s'adressera plus qu'aux élèves volontaires ainsi qu'à ceux ayant été ciblés par les professeurs.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sincères salutations.

Le Principal,



Hervé MENU